

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-17

**Nomination d'un co-président du groupe de travail
« Circulation, Manifestations publiques, Publicité »**

Membres présents Soit	29
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	32

La règle du quorum est satisfaite
(32 voix sont présentes sur 42),
Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 18 mai 2015 à 18h30 à Chamesson sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir pris connaissance de la création d'un groupe de travail relatif à la circulation, aux
manifestations publiques et à la publicité pour travailler sur les aspects réglementation et zonage
en vue de rédiger une partie de la charte ;

Après avoir eu le rappel du principe des co-présidences issues du 2° collège et du 3° collège ;

Après avoir pris en compte qu'une demande est adressée à l'Association des Elus du Parc pour
proposer une candidature au titre du 2° collège ;

Après avoir pris en compte la candidature de M. Michel MONOT, en qualité de représentant du 3°
collège.

Délibère :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la candidature de Michel MONOT qui devient au
nom du 3° collège co-président du groupe de travail « Circulation, Manifestations publiques,
Publicité ».

Le 23 mai 2015

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

- 8 JUIL. 2015

ARRIVÉE

Le Président du GIP

Guy DURANTET